



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 26 mars 2024

Date de convocation : 20/03/2024

Date d'affichage : 20/03/2024

Conseillers en exercice : 15

Conseillers Présents : 13

Quorum : 8

Votants : 14 dont 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Martine CASSÉ, Gérard CHAUVEL, Olivier CHEVEE, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Michel HAEMMERER, Estelle PIAU, Sabine RENVOIZÉ.

Excusé : Alain PICHER

Pouvoirs : Fabrice LEVASSEUR ayant donné pouvoir à Michel GERVAIS

Secrétaire de séance : Martine CASSÉ

Ordre du jour :

- Projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles :
 - o Rapport d'analyses des offres
 - o Demande de subventions
 - o Demande de prêt relais
- Présentation du budget 2024
- Questions diverses

1- Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2024-07 à 2024-10 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

2- Délibérations

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES – ATTRIBUTION DU MARCHE

Vu le code de la commande publique,

Vu la publication de l'appel d'offres en procédure adaptée effectué le 31 janvier 2024 sur le profil acheteur de la commune sur marches-securises.fr ainsi que dans la presse régionale,

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres en date des 14 mars et 22 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres,

- de **VALIDER** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 mars 2024
- d'**ATTRIBUER** comme suit le marché :

Lot 1 : Démolition

Entreprise : BEZARD TP – 8 lieudit La Planchette 72390 LAVARÉ

Montant du marché : 16 650.00 € HT

Lot 2 : VRD

Entreprise : FLECHARD TP – ZA de l'Arche 72400 LA FERTE-BERNARD

Montant du marché : 59 100.00 € HT

Lot 3 : Gros Œuvres

Entreprise : SOMARE – ZA Le Valmer – rue Condorcet - CHERRE-AU - BP 60010 - 72400 LA FERTE-BERNARD

Montant du marché : 135 913.76 € HT

Lot 4 : Charpente Couverture

Entreprise : DENIS MARIE – 4 impasse de la Blardière 61250 SEMALLÉ

Montant du marché : 23 548.85 € HT

Lot 5 : Étanchéité Bardage

Entreprise : LCB – Parc d'activités de la Boussardière – 8 rue Louis Harel de la Noé 72250 PARIGNÉ L'ÉVÊQUE

Montant du marché : 45 000.00 € HT

Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium

Entreprise : MIROITERIE LEBRUN – ZAC de l'Oseraie – 146 rue de Beaugé – BP 60153 – 72056 LE MANS CEDEX 1

Montant du marché : 36 000.00 € HT

Lot 7 : Menuiseries intérieures bois

Entreprise : MENUISERIE GOHIER – La Petite Binoche 72290 CONGE SUR ORNE

Montant du marché : 29 582.19 € HT

Lot 8 : Doublage – Cloisons – Isolation

Entreprise : SARL Bernard PAPIN – 8 allée de la Coudre 72560 CHANGÉ

Montant du marché : 31 000.00 € HT

Lot 9 : Faux Plafonds

Entreprise : SARL QUALI-PROFIL – ZA route de Fresnay 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS

Montant du marché : 9 000.00 € HT + 6 160.00 € HT de variante

Lot 10 : Faïence

Entreprise : SARL MELLIER CARRELAGES – ZA 407 route de Courgenard 72320 LAMNAY

Montant du marché : 4 246.14 € HT

Lot 11 : Electricité – CF/cf

Entreprise : PAINEAU ET ASSOCIES – 22 rue de la Herse 72160 CONNERRE

Montant du marché : 25 057.98 € HT

Lot 12 : Plomberie – Chauffage – Rafraîchissement - VMC

Entreprise : PAINEAU ET ASSOCIES – 22 rue de la Herse 72160 CONNERRE

Montant du marché : 34 656.91 € HT

Lot 13 : Peinture – revêtement de sol

Lot infructueux : aucune candidature reçue

- d'AUTORISER Monsieur le Maire :
 - à signer les marchés publics et toutes les pièces administratives, techniques ou financières
 - à relancer la procédure concernant le lot 13.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2024.

Acceptée à l'unanimité

Interventions de :

- Didier TORCHÉ pour préciser que les lots 5, 6, 7, 8 et 9 ont été négociés soit une économie de 5 000 € HT, apportant des explications le choix du lot n°6, précisant que la date de signature des marchés est prévue le 5 avril.
- Estelle PIAU pour constater qu'il y a beaucoup d'entreprises locales, ce qui est un plus pour l'économie locale.
- Sabine RENVOIZÉ pour savoir ce qui se passera si aucun candidat ne répond pour le lot n°13.
- Didier TORCHÉ pour répondre qu'une consultation pourra être faite directement auprès d'entreprises qualifiées.
- Didier TORCHÉ pour rappeler que s'ajoutent à ces montants : les frais annexes et l'assurance dommage ouvrages. Il fait part également qu'un nouveau branchement d'eau est à prévoir étant donné que le logement (à démolir) et l'école ont le même branchement ; que le délai d'intervention d'ENEDIS est logiquement de 3 mois pour ôter le compteur Linky, la ligne souterraine et prévoir le branchement provisoire mais que cette intervention est déterminante pour le démarrage de la

démolition d'où la demande d'une réduction de délai ; qu'un contact a été pris avec la Poste pour le déplacement de la aux lettres. Il précise également que le permis de construire a été accordé le 21 mars 2024.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES – DEMANDE DE FONDS LEADER

Dans le cadre des Fonds Leader, pour l'année 2024, le projet susceptible d'être éligible est :

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Europe et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	151 158.00 €
Fonds Européens (Leader)	50 000.00 €
Etat (DETR)	110 000.00 €
Caisse d'Allocations Familiales	201 600.00 €
Conseil départemental	20 000.00 €
Communauté de communes de l'Huisne sarthoise (fonds de concours)	12 500.00 €
Commune de Théligny	16 500.00 €
TOTAL	561 758.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **ADOpte** le projet de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles
- **VALIDE** le plan de financement susmentionné
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre des fonds Leader pour l'année 2024
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Dans le cas où les financements externes seraient inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la commune prendrait en charge la différence.

Acceptée à l'unanimité

Intervention de :

- *Didier TORCHÉ pour rappeler que la demande de DETR a été déposée pour le 15/12/2023 et qu'elle est à compléter ; que le courrier officiel de la CAF est toujours en attente ; que la commune de Théligny a notifié sa décision fin janvier ; qu'un avenant doit être transmis au Département concernant le Plan d'Investissements Durables ; que la demande de fonds de concours sera déposée très prochainement auprès de la communauté de communes de l'Huisne sarthoise et qu'aucune aide de la Région ne sera sollicitée en raison du taux de subvention limité à 70 %.*

PRET RELAIS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des propositions financières reçues pour le prêt relais dans le cadre de la construction d'une Maison d'Assistants Maternelles (5 banques contactées) :

Banque des territoires	Ne propose pas de prêt relais
Agence France Locale	Adhésion à prendre en amont
Caisse d'Epargne	Taux : 3.85 % fixe Echéance au trimestre Frais dossier : 300 € Versement : en 1 fois au plus tard le 18/09/2024 Date de fin de validité de la proposition : 20/04/24
Crédit Mutuel	Taux : 3.90 % fixe Echéance au trimestre Frais dossier : 300 € Versement : à la demande au plus tard sous 4 mois Date de fin de validité de la proposition : 10/04/24
Crédit Agricole	Taux : 3.92 % révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.70 % Echéance au trimestre Frais dossier : 300 € Versement : en 1 fois dans les 3 mois

	Date de fin de validité de la proposition : 08/04/24
Banque Postale	Taux : 4.90 %
	Sans autre précision

Il précise que toutes les banques proposent le remboursement anticipé sans frais.

Pierrick BERRIGUIOT mentionne que la proposition de la Banque Postale se doit d'être écartée. La tendance de retenir la Caisse d'Épargne est prise sachant que la délibération sera actée le 9 avril prochain après le vote du budget 2024.

PRESENTATION DU BUDGET 2024

Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, rappelle les crédits inscrits au budget 2023, présente les crédits consommés en 2023 et le projet de budget 2024.

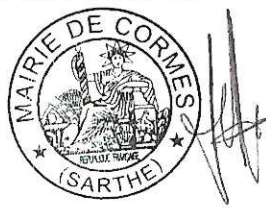
Il précise également qu'un emprunt arrivera à échéance en 2025 et un en 2026.

3- Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



La secrétaire de séance,
Martine CASSÉ